



**ALLOCUTION
DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
S.E.M. Anatole Collinet MAKOSSO
A L'OCCASION DU DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Sénat, 11 août 2022

Vénérable Président du Sénat ;

Vénérables Membres du Bureau du Sénat ;

Vénérables Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs ;

J'ai l'honneur de m'adresser, aujourd'hui, à votre auguste Assemblée, conformément aux dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi organique n°36-2017 du 03 octobre 2017, relative aux lois de finances. C'est en vertu de ces dispositions légales que le Gouvernement s'exprime devant le Parlement sur ses ambitions quant à la conduite de sa politique économique et sociale pour les trois (3) prochaines années.

Le cadre budgétaire à moyen terme 2023-2025, s'inscrit dans le processus de préparation du budget de l'Etat, dont les étapes sont définies dans la loi organique précitée.

Vénérables Sénateurs,

L'intérêt de ce Débat d'Orientation Budgétaire tient au fait qu'il permet des échanges sur les grandes options de politique budgétaire arrêtées par le Gouvernement, en s'appuyant sur les

outils de programmation que sont le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

Vénération Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais aborder la question de l'orientation budgétaire pour la période 2023-2025, sans faire un bref rappel du contexte dans lequel se tient ce débat.

En effet, ce débat se tient au moment où :

- sur le **plan international**, après l'apparition des prémices de reprise de la croissance économique mondiale en 2021, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, qui sévit actuellement sur le continent européen, est venu assombrir les perspectives macroéconomiques mondiales.

- sur le **plan intérieur**, au-delà des conséquences de la pandémie à Covid-19 et de la crise en Ukraine, ce débat se tient au moment où notre pays a obtenu le 27 janvier dernier, l'approbation du conseil d'administration du Fonds Monétaire International pour un nouvel accord de 36 mois au titre de la Facilité Élargie de Crédit.

Ce programme vise l'assainissement des finances publiques par la maîtrise de la dépense publique et une mobilisation accrue des recettes, permettant de renforcer la viabilité budgétaire et la soutenabilité de la dette publique.

Ainsi, sa bonne exécution permettra de :

1. améliorer la mobilisation des recettes publiques ;
2. amorcer la réduction du déficit primaire non-pétrolier;
3. soutenir une croissance inclusive de l'économie tout en renforçant la résilience de celle-ci face aux chocs exogènes ;
4. protéger les couches sociales vulnérables ;
5. réduire le niveau de l'endettement public.

Par ailleurs, l'on constatera que les prévisions de l'année 2022 du Gouvernement et du FMI montrent que l'économie nationale a renoué avec la croissance.

En effet :

Premièrement, la croissance économique devrait augmenter de 2,6 % en 2022, après une contraction de 1,5 % en 2021, grâce à la bonne dynamique du secteur hors pétrole et une meilleure contribution du secteur pétrolier en 2022 de +0.2 %, par rapport à 2021 où elle s'était réduite de -10.6 %.

Deuxièmement, le taux d'inflation devrait se situer à 3,8 % en 2022, contre 2,0 % en 2021, à cause des pressions inflationnistes exercées par les produits importés.

Vénérables Sénateurs :

Mesdames et Messieurs,

Nous ne pouvons pas nous projeter dans le futur sans tirer les leçons du passé.

Qu'en est-il donc de la période passée et des perspectives 2023-2025 ?

Des réalisations budgétaires sur la période 2019-2021

L'évolution des réalisations de l'État au plan budgétaire sur la période 2019-2021 est caractérisée, d'une part, par une amélioration des recettes budgétaires, malgré l'impact de la

crise sanitaire de la Covid-19 intervenue en 2020 et, d'autre part, par une maîtrise des dépenses publiques.

En résumé, sur les 3 années écoulées :

- les **recettes totales** réalisées ont atteint 5 148,2 milliards de FCFA, soit 1 716,1 milliards de FCFA en moyenne annuelle, équivalant à 23,4 % du PIB. On notera que :

- les recettes pétrolières se sont situées à 3 017,4 milliards de FCFA, soit 1 005,7 milliards de FCFA en moyenne annuelle, en lien avec la bonne tenue des cours du baril de pétrole.
- les recettes non pétrolières se sont établies à 1 948,7 milliards de FCFA sur la période 2019-2021, soit 649,5 milliards de FCFA en moyenne annuelle. Ces recettes sont tirées essentiellement par les recettes fiscales.

- les **dépenses publiques totales** exécutées sont ressorties à 4 856,4 milliards de FCFA, correspondant à 22,4% du PIB.

En moyenne annuelle, elles se sont fixées à 1 618,8 milliards de FCFA, en lien avec la mise en œuvre des plans de riposte sanitaire de lutte contre la COVID-19 et de soutien à l'économie.

Cette hausse est essentiellement imputable à l'évolution des dépenses courantes.

- le **solde budgétaire, dons inclus**, s'est amélioré sur la période pour se situer en moyenne annuelle à 105,8 milliards de FCFA, soit 1,5 % du PIB.

- le **solde primaire** est ressorti excédentaire sur toute la période, se situant en moyenne annuelle à 276,8 milliards de FCFA, soit 3,8 % du PIB.

- les **soldes primaires hors pétrole et de base hors pétrole**, quoique déficitaires sur toute la période, se sont également améliorés pour s'afficher respectivement en moyenne annuelle à 729,0 milliards de FCFA et 581,8 milliards de FCFA.

- le **financement** de ces déficits budgétaires a été rendu possible grâce aux ressources mobilisées auprès du système bancaire et grâce à des financements extérieurs.

Vénérables Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs,

Le plan d'action du Gouvernement que nous vous avons présenté le 21 juin 2021 s'est traduit dans le plan national de

développement (PND) 2022-2026, que le Parlement a bien voulu instituer en loi sous le numéro 3-2022 du 21 janvier 2022.

La politique budgétaire que porte ce cadre de dépenses à moyen terme est en cohérence avec les objectifs du PND 2022-2026 ainsi qu'avec ceux du programme appuyé par la facilité élargie du crédit, conclu avec le Fonds monétaire international.

Dans ce contexte international incertain, et en dépit des progrès qui ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Le Gouvernement prend l'option de la poursuite d'une politique budgétaire prudente qui vise à assurer d'abord le rétablissement des équilibres macroéconomiques, grâce notamment à des réformes structurelles bien ciblées. Notre politique budgétaire à moyen terme sera ancrée sur une réduction du déficit primaire non pétrolier qui n'impactera pas le soutien aux secteurs sociaux.

Telle est l'orientation budgétaire sur laquelle les dépenses seront alignées dans la période 2023-2025.

Pendant cette période :

1. le niveau des ressources publiques dépendra de la manière dont l'économie se comportera ainsi que des politiques de gestion des recettes qui seront menées ;
2. le niveau des dépenses publiques sera fonction, d'une part, des moyens dont pourra disposer l'État sur les trois années et, d'autre part, du choix et de la qualité des parts affectées aux investissements en vue d'atteindre les cibles de développement;
3. l'espace budgétaire à dégager et la confiance des créanciers du Congo seront les principaux éléments déterminants de la viabilité budgétaire de laquelle dépendra la capacité du Congo à faire face aux problèmes d'endettement.

Vénérables Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

Le cadrage macroéconomique sur la période 2023-2025, s'appuie sur une hypothèse de croissance économique dynamique :

- La progression du Produit Intérieur Brut ressortirait en moyenne à 5,4 %, contre un recul de -1,7 % en moyenne observé ces trois dernières années.

- Son évolution, année après année, serait de 6,1 % en 2023, 7,9% en 2024 et 2,2 % en 2025.

Cette bonne tenue de l'activité économique proviendrait, d'une part, de l'accroissement de l'investissement dans le secteur pétrolier dont la croissance se situerait en moyenne à 6,2 %, après un recul de 6 % les trois années précédant et, d'autre part, de la bonne tenue de l'activité dans le secteur hors pétrole qui se situerait en moyenne à 5 %, contre 1,1 % au cours des trois dernières années.

Cette dynamique tiendrait, entre autres, de la redynamisation de l'agriculture et de la sylviculture, de la bonne tenue de la branche transport et télécommunication, des activités commerciales et hôtelières ainsi que d'une politique volontariste que mon Gouvernement entend fermement mettre en œuvre en matière de contenu local.

- Enfin, s'agissant de l'inflation, elle se situerait au-dessus de la norme communautaire de 3%, sur toute la période, atteignant en

moyenne de 3,6 %, contre 2,4 % ces trois dernières années, en raison de la poussée des tensions inflationnistes sur les prix des produits alimentaires et d'autres biens importés.

Notons que les perspectives nous placent dans un environnement très incertain au regard des analyses que bon nombre d'instituts de recherche, d'organisations internationales et de centres d'études ont réalisées, à cause du contexte de crise sanitaire causée par la pandémie du coronavirus, des crises énergétique et alimentaire consécutives au conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Vénérables Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

Les hypothèses proposées sont celles issues des analyses des facteurs susceptibles d'influencer à terme la croissance. Les hypothèses de prix ayant servi à la projection sont celles des perspectives économiques mondiales du Fonds Monétaire International, l'un des facteurs de compatibilité du programme avec le budget.

Les hypothèses du secteur pétrolier retenues se déclinent comme suit :

1. La principale hypothèse pétrolière qui sous-tend les projections des agrégats budgétaires repose sur l'augmentation de la production pétrolière à travers l'accroissement des investissements pétroliers.
2. Cette production pétrolière se situerait en moyenne à 117,3 millions de barils sur toute la période, avec 109,2 millions de barils en 2023 ; 123,8 millions de barils en 2024 et 119,0 millions de barils en 2025. Tandis que, les prix du brut congolais se fixeraient en moyenne à 79,0 dollars le baril. S'agissant du taux de change, il serait de 1 dollar pour 590 FCFA sur toute la période 2023-2025.

Les hypothèses du secteur hors pétrole retenues se présentent comme suit :

1. Les recettes fiscales dépendront, d'une part, de l'activité économique et des mesures visant la modernisation des administrations des recettes, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales. Le défi du Gouvernement est donc de relever davantage la croissance du secteur hors pétrole.

2. Les recettes des administrations et les dividendes s'amélioreraient grâce au renforcement du mécanisme de recouvrement de services et grâce à un suivi efficace de la situation du portefeuille public.

Vénérables Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

Sur la base de ces hypothèses, l'analyse du cadrage macroéconomique, donne les tendances des recettes suivantes :

1. Les recettes budgétaires projetées au cours de la période 2023-2025 se situeraient à 7 522,1 milliards de FCFA, soit 2 507,41 milliards de FCFA en moyenne annuelle ;
2. Les recettes pétrolières s'établiraient à 4 415,5 milliards de FCFA sur la période, 1 471,83 milliards de FCFA en moyenne ;
3. Les recettes non pétrolières se situeraient à 3 106,6 milliards de FCFA sur la période 2023-2025, pour une moyenne annuelle de 1035,53 milliards de FCFA. Elles seraient tirées essentiellement par les recettes fiscales.

Vénérables Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

En ce qui concerne les charges, la tendance se résume globalement à la maîtrise des dépenses publiques.

1. Les dépenses du budget de l'État s'établiraient à 6 336,1 milliards de FCFA sur toute la période, soit en moyenne 2 112,0 milliards de FCFA ;
2. Sur la période, les dépenses courantes se situeraient à 4 938,1 milliards de FCFA, soit à 1 646,0 milliards de FCFA en moyenne annuelle ;
3. Les dépenses d'investissement s'établiraient à 1 398,0 milliards de FCFA, soit 466,0 milliards de FCFA en moyenne.

Plus précisément, notons que :

1. Le paiement régulier des charges financières conformément accords renégociés avec les créanciers est un impératif pour la viabilité et la soutenabilité de la dette. L'orientation au cours de cette période consiste à assurer une gestion prudente de celle-ci.

2. Les charges de personnel seront rendues compatibles avec le niveau de l'activité économique, tout en préservant les acquis en termes d'emplois au moyen d'une gestion rationnelle du personnel de l'État.
3. La sécurisation des dépenses sociales sera observée.
4. La couverture des programmes sociaux sera davantage élargie.
5. Les mesures de soutien social face à la flambée des prix des biens de consommation seront mises en place.

En somme, pour le fonctionnement de l'Etat, il est retenu une progression des dépenses des secteurs sociaux, en particulier, et une rationalisation des dépenses des autres secteurs.

Vénérables Sénateurs :

Mesdames et Messieurs :

Pendant la période 2023-2025, le Gouvernement continuera à suivre rigoureusement les indicateurs macroéconomiques, notamment le solde primaire de base.

L'analyse globale des soldes budgétaires montre que le solde budgétaire global serait excédentaire tout au long de la période,

à l'exception du solde primaire de base hors pétrole, qui resterait déficitaire, malgré une évolution appréciable.

La bonne progression du solde primaire de base hors pétrole, dénoterait de la capacité du Gouvernement à améliorer les performances du secteur hors pétrole.

Enfin, il est clair que la couverture du déficit de financement, assurée partiellement par nos propres efforts budgétaires, sera complétée pendant la période du programme, par les appuis budgétaires rendus disponibles en plusieurs tranches à la suite des revues concluantes du programme avec le FMI.

Vénérable Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

Voilà résumés quelques aspects importants qui pourront constituer la trame du débat d'orientation budgétaire pour la période 2023-2025.

C'est cette vision que le Gouvernement entend partager avec vous, à travers des échanges que je souhaite fructueux, pour la résolution des défis économiques et financiers du pays.

Vénérable Président du Sénat ;

Vénérables membres du Bureau du Sénat ;

Vénérable Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre aimable attention.